AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2677
FR0000033904-FS1119

20 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

JACQUET METAL SERVICE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2017, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société JACQUET METAL SERVICE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 200 000 actions JACQUET METAL SERVICE représentant 1 241 738 droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,81 % des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions JACQUET METAL SERVICE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 24 028 438 actions représentant 31 500 054 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.